

Mémoire de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie

**Dans le cadre de la
Consultation pré-budgétaire 2026**

Adam Lukofsky
Directeur régional – Québec
13 février 2026

L'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC), au nom de ses membres qui exercent leurs activités et investissent au Québec, se réjouit de pouvoir contribuer aux consultations pré-budgétaires du gouvernement du Québec.

En cette période d'incertitude économique et de perturbations géopolitiques accrues, le Québec a l'occasion de renforcer sa position en tant que juridiction manufacturière compétitive à l'échelle mondiale et à faibles émissions de carbone. C'est dans ce sens que nous vous formulons les demandes suivantes.

Les secteurs de la chimie et des plastiques sont à la base de chaînes de valeurs essentielles dans les domaines manufacturiers, de l'énergie, de la construction, de la défense, des transports, des minéraux critiques et de l'agroalimentaire. Les constats issus de la tournée des membres de l'ACIC révèlent qu'en dépit d'une activité économique soutenue, un climat d'incertitude persiste.

- L'augmentation des coûts liés aux exigences de conformité et à l'évolution rapide des critères d'affaires et à la nécessité d'adapter les modèles d'affaires à de nouveaux paramètres environnementaux, réglementaires et géopolitiques, complexifient les décisions d'investissement.
- Les entreprises souhaitent diversifier leurs marchés. Conséquemment, elles expriment un besoin accru de prévisibilité des décisions publiques afin de sécuriser leurs investissements et maintenir leur compétitivité.
- Dans un contexte de pression accrue sur les coûts et de pénurie de main-d'œuvre, les membres identifient l'amélioration de la productivité, notamment par l'intégration de solutions numériques et d'intelligence artificielle, comme un levier essentiel pour maintenir leur compétitivité et soutenir les investissements.

Le Québec peut attirer des investissements à l'échelle mondiale, renforcer sa base industrielle et accélérer la transition vers une économie circulaire et à faible émission de carbone. Les conditions propices adéquates s'imposent, notamment, des prix de l'électricité compétitifs et prévisibles, un accès efficace aux ports et aux corridors logistiques, des autorisations environnementales simplifiées et un cadre réglementaire moderne qui soutient les technologies innovantes.

L'accès soutenu au marché américain demeure une pierre angulaire de la stratégie du Québec en matière de commerce international et d'investissement, en particulier pour les secteurs à forte intensité capitaliste et axés sur l'exportation, tels que la chimie et les plastiques.

- I. En 2023, les exportations québécoises vers les États-Unis représentaient environ 5,5 milliards de dollars, soit près de 2 milliards en produits chimiques et 3,5 milliards en plastiques et résines. Ces exportations concernent notamment des produits essentiels dans la vie des

Québécois.e.s tels que les produits chimiques pour le traitement de l'eau, les résines plastiques, les silicones, les acryliques et les matériaux utilisés dans l'emballage et la construction.

- II. Les principaux marchés de destination américaines incluent la Californie, la Géorgie, l'Illinois, le Texas, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie, le Michigan et la Caroline du Nord. Ceci illustre l'intégration étroite du Québec dans les chaînes de valeur industrielles américaines.

La politique industrielle, les règles d'approvisionnement et les approches réglementaires continuent d'évoluer aux États-Unis. Une présence forte et coordonnée du Québec dans les principaux centres commerciaux et politiques, notamment New York, Chicago et Washington, demeure essentielle pour soutenir nos exportateurs, attirer les investissements et promouvoir les intérêts économiques du Québec.

Dans cette optique, nous formulons les recommandations suivantes :

Enjeu 1 : L'industrie chimique et plastique constitue un levier stratégique pour le développement des secteurs économiques et environnementaux prioritaires du Québec (défense, aérospatial, mines-minéraux critiques).

Demandes au gouvernement :

A. Reconnaissance stratégique

Reconnaître officiellement l'industrie chimique et plastique comme un secteur prioritaire dans les stratégies économiques et industrielles du Québec (Plan PME, Stratégie industrielle, politique d'investissement Québec) afin de soutenir la création et le maintien d'emplois qualifiés dans l'ensemble des régions du Québec.

B. Attraction ciblée des investissements

Mettre en place, en collaboration avec Investissement Québec et les partenaires régionaux, une stratégie gouvernementale d'attraction d'investissements industriels dans les régions disposant déjà d'écosystèmes structurés (notamment Bécancour, Valleyfield et Drummondville), comprenant :

- Des missions économiques sectorielles ciblant des entreprises de chimie et de matériaux avancés susceptibles d'implanter des projets industriels au Québec.
- Et une promotion coordonnée de ces pôles industriels comme zones d'excellence.

Enjeu 2 : La diversification des marchés d'exportation est essentielle pour réduire la dépendance au marché américain et renforcer la résilience économique du Québec. La collaboration stratégique avec l'industrie maritime et le transport ferroviaire constitue un levier central pour l'ouverture vers les marchés européens et asiatiques.

Demandes au gouvernement :

A. Intégration stratégique

Inclure l'industrie chimique et plastique dans la Stratégie maritime du Québec, notamment en désignant des ports prioritaires.

B. Concertation avec l'écosystème maritime

Déployer un cadre structuré d'ententes de réciprocité et de collaboration entre l'industrie chimique et plastique et les acteurs de l'écosystème maritime notamment par l'organisation d'un sommet stratégique au Port de Bécancour.

C. Concertation avec l'écosystème ferroviaire

Optimiser la collaboration étant donné que le transport ferroviaire demeure un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement pour nos entreprises du secteur chimique et plastique.

Note : Les membres soulignent des lacunes en matière de coûts, de fréquence, de niveau de service et de prévisibilité. Ces enjeux affectent directement la fiabilité des chaînes logistiques et la capacité des entreprises à honorer leurs engagements envers leurs clients, tant au Québec qu'à l'international.

Enjeu 3 : L'accès à une énergie propre, abordable et prévisible constitue un facteur déterminant de la compétitivité des entreprises québécoises, en particulier pour l'industrie chimique et plastique. Les récentes pannes électriques rappellent l'importance de la fiabilité du réseau pour renforcer la résilience énergétique du Québec.

Demandes au gouvernement :

A. Accès à une énergie prévisible

Mettre en place, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi 69, des mécanismes permettant aux entreprises industrielles stratégiques d'obtenir un accès stable et prévisible à une électricité propre, notamment par des ententes d'approvisionnement à moyen et long terme adaptées à leurs projets d'investissement.

B. Stabilité tarifaire et cadre réglementaire

Définir un cadre tarifaire pluriannuel clair pour les entreprises industrielles, incluant des balises de prévisibilité des hausses tarifaires et des mécanismes visant à limiter la volatilité des coûts énergétiques.

C. Communication et acceptabilité sociale

Mettre en place des actions de communication auprès du grand public afin de mieux faire comprendre les enjeux liés à la distribution de l'électricité (dont le prix payé par type d'industrie) et le rôle des industries dans la transition énergétique.

Enjeu 4 : L'industrie chimique et plastique constitue un partenaire stratégique dans l'atteinte des objectifs de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Québec.

Demandes au gouvernement :

A. Soutien à l'efficacité énergétique

Mettre en place des mécanismes fiscaux incitatifs ciblés pour soutenir les projets d'électrification des procédés industriels et de réduction mesurable de la consommation énergétique, notamment par l'adaptation des crédits d'impôt existants et des programmes d'aide gouvernementaux.

B. Promotion de l'utilisation responsable du plastique

Définir une politique gouvernementale sur l'utilisation responsable du plastique reconnaissant ses usages stratégiques, intégrant des critères favorisant les plastiques recyclés et biosourcés dans les programmes d'aide et l'approvisionnement public, et soutenant le développement de filières régionales de recyclage et de revalorisation.

C. Tarification du carbone et Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE)

Renforcer la concertation entre le gouvernement fédéral et l'industrie chimique afin d'évaluer les impacts de la tarification du carbone sur le secteur industriel québécois et d'assurer une cohérence entre les mécanismes fédéraux et le SPEDE.

Enjeu 5 : L'innovation technologique constitue un levier essentiel pour renforcer la compétitivité et diversifier l'offre de produits des entreprises québécoises. Les avancées issues du secteur de la chimie et des plastiques contribuent directement au développement économique et à la transition durable des entreprises québécoises et canadiennes.

Demandes au gouvernement :

A. Soutien à l'innovation technologique

Mettre en place un mécanisme de soutien dédié au recyclage avancé et aux nouveaux matériaux, favorisant des projets collaboratifs entre l'industrie, les universités (Polytechnique, McGill, ÉTS) et les utilisateurs finaux (emballage, transport, agroalimentaire), afin d'accélérer le passage de la recherche au prototype industriel et de contribuer au développement d'une économie circulaire.

B. Soutien précoce aux projets innovants

-Créer un mécanisme de soutien précoce à l'innovation, offrant crédits d'impôt et subventions dès les premières phases de développement sans exiger une validation commerciale complète.

-Financer des projets pilotes d'industrialisation ou des démonstrateurs industriels afin de tester en conditions réelles des technologies issues de la recherche réalisée par nos membres.

Enjeu 6 : Le développement d'une économie circulaire pour les plastiques constitue un levier stratégique pour la transition environnementale du Québec. En réduisant les déchets et en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, cette transition soutient à la fois les objectifs environnementaux et la compétitivité industrielle. L'ACIC contribue activement à cet élan grâce à de nombreux projets de recherche. Plusieurs entreprises membres de l'ACIC font également progresser les technologies de recyclage et les solutions circulaires. Nous tenons aussi à reconnaître et à apprécier l'appui continu du gouvernement du Québec dans le cadre de sa stratégie d'économie circulaire pour les plastiques.

Demandes au gouvernement :

A. Soutien aux infrastructures de recyclage et à l'innovation

Mettre en place des mécanismes de soutien par le biais d'un engagement avec l'industrie et les autres parties prenantes afin de :

- Moderniser les centres de tri et de recyclage existants
- Construire de nouvelles installations la fine pointe de la technologie à des emplacements stratégiques, incluant les technologies de recyclage mécaniques et avancé

Ces investissements sont essentiels pour améliorer les taux de récupération des matières et assurer un approvisionnement stable en plastiques recyclés de haute qualité.

B. Allègement réglementaire et harmonisation interprovinciale

- Renforcer le cadre réglementaire du Québec pour faciliter les projets d'économie circulaire en : Reconnaisant les plastiques recyclables comme matières premières secondaire en adaptant la définition actuelle de *matières résiduelles*
- Simplifier les processus d'autorisation ministérielle pour les initiatives de recyclage et les projets circulaires avancés
- Harmoniser les réglementations avec les autres provinces, en particulier l'Ontario, afin de réduire les obstacles interprovinciaux, de faciliter le développement des marchés et de générer des économies d'échelle.

Ces ajustements accéléreraient le déploiement des projets et amélioreraient la compétitivité entre les provinces.

C. Consultation et développement des marchés du plastique recyclé

Organiser un forum réunissant l'industrie, le gouvernement et la société civile, consacré à :

- L'identification des besoins du marché en plastiques recyclés
- La mise en valeur des innovations et des meilleures pratiques
- L'alignement des programmes publics et des incitatifs pour augmenter l'utilisation de contenu recyclé

Enjeu 7 : Les délais d'approbation et la complexité réglementaire constituent des freins majeurs à l'investissement et à l'innovation des entreprises québécoises.

Demandes au gouvernement :

A. Optimisation des délais d'autorisation

Mettre en place des délais maximaux de traitement des autorisations environnementales, avec des échéanciers clairs pour chaque étape du processus et un mécanisme de suivi des dossiers.

B. Simplification réglementaire

Créer un guichet unique au MEIE pour les projets industriels stratégiques, permettant une coordination entre les ministères concernés, une simplification des démarches et un accompagnement des entreprises dans leurs demandes d'autorisation.

C. Coordination intergouvernementale

Harmoniser les exigences réglementaires entre le Québec et le gouvernement fédéral, notamment par la reconnaissance mutuelle de certaines évaluations, la réduction des doublages administratifs et la mise en place de mécanismes de coordination entre les autorités compétentes.

En conclusion, l'ACIC offre son entière collaboration dans la réalisation de toutes ces demandes soumises au gouvernement du Québec. Nos efforts collectifs visent à améliorer l'environnement et l'économie et la société.

Profil de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) :

L'ACIC regroupe les chefs de file des secteurs canadiens de la chimie et des plastiques : innovateur, fournisseur de solutions et pionniers de la gérance de calibre mondial. Nous mettons en commun les expériences de nos membres auprès des décideurs aux paliers fédéral et provincial afin d'élaborer des politiques publiques qui appuient l'innovation, l'investissement, l'emploi et l'environnement. L'ACIC représente des entreprises qui fabriquent des produits chimiques industriels (y compris des produits pétrochimiques des produits chimiques d'origine biologique des produits chimiques inorganiques et des résines) s'avérant essentiel pour le secteur manufacturier dans son ensemble. En fait, 95% de tous les produits manufacturiers y compris les plastiques, sont liés au secteur de la chimie. En outre, l'ACIC représente plus de 70 membres de la chaîne de valeur des plastiques, producteur de résine, transformateurs, propriétaire de marques et entreprises de recyclage qui exercent leur activité dans toutes les provinces.

En tant que fondateur de la Gestion responsable^{MD}, l'initiative mondialement reconnue en matière d'environnement de développement durable de l'industrie de la chimie, nos membres innovent pour avoir des produits et des procédés plus sécuritaires et plus verts, et cherchent à améliorer continuellement leur performance en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

